



Ville d'ECKBOLSHEIM

N° T2024.18/PM

A R R E T E T E M P O R A I R E

portant autorisation d'occupation du domaine public et restrictions du stationnement et de la circulation rue Krontal

La Maire de la Commune d'Eckbolsheim,

VU le Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

VU la demande du 22 mai 2024 par laquelle Mme FELTOU Martine sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à hauteur des n° 09 et 11 rue Krontal à l'occasion d'une soirée des voisins organisée le **samedi 15 juin 2024 de 18 h 00 à 23 h 00**,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures particulières en matière de stationnement et de circulation afin d'assurer la sécurité du déroulement de la soirée des voisins organisée le samedi 15 juin 2024 au droit des n° 09 et 11 rue Krontal,

a r r ê t e

Article 1.- Le stationnement et la circulation des véhicules automobiles sur le territoire de la Commune d'Eckbolsheim sont modifiés comme suit :

RUE KRONTAL

Les dispositions suivantes s'appliqueront le **samedi 15 juin 2024 de 18 h à 23 h** :

- Le **stationnement** de tout véhicule à moteur sera **interdit** et **qualifié gênant** (article R. 417-10 du Code de la route) sur les emplacements matérialisés au droit des n° 09 et 11 rue Krontal ;
- La **circulation** des véhicules à moteur sera **interdite** sur la portion comprise entre la rue des Cerises et le n° 13 rue Krontal.

Article 2.- Une dérogation de circulation sera accordée aux véhicules d'incendie et de secours ainsi qu'aux véhicules des riverains.

Article 3.- Les mesures de stationnement et de circulation seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le demandeur, **au moins sept jours avant le début de la soirée s'agissant de celles relatives au stationnement.**

Article 4.- Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5.- Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- SAMU 67
- Eurométropole de Strasbourg, SIRAC
- Eurométropole de Strasbourg, Service des Voies Publiques, Département Pilotage et coordination des réseaux
- Mme FELTOU Martine - 09 rue Krontal à 67201 ECKBOLSHEIM -
- Police municipale d'Eckbolsheim
- Centre de première intervention d'Eckbolsheim
- Affichage en Mairie.

Eckbolsheim, le 24 mai 2024

La Maire,



Isabelle HALB